



STATIONNEMENT

COMMUNIQUÉ

DESTINATAIRES : À tous les utilisateurs de bornes électriques

DATE : Le 14 novembre 2019

OBJET : Modification aux termes pour recharge de nuit

Bonjour à tous,

Nous désirons vous informer par le présent communiqué que nous allons appliquer une tolérance de branchement à compter du mois de novembre 2019 aux utilisateurs devant charger leur véhicule de nuit entre 22h30 et 4h30.

Si vous êtes de garde et que vous ne pouvez pas déplacer votre véhicule pendant la nuit entre 22h30 et 4h30, vous aurez jusqu'à 8h30 AM pour le déplacer.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter un de nos points de service.

Cordialement,

Gestionnaire du parc de stationnement du CISSS de la Montérégie-Ouest,

Bruno Morissette
Gérant de stationnement SPAQ